



RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS AG EXTRAORDINAIRE

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur la vérification des pouvoirs.

L'assemblée Générale Extraordinaire, pour délibérer valablement, doit être composée des délégués des groupement sportifs représentant au moins les deux tiers des voix dont dispose l'ensemble des Groupements Sportifs.

L'ensemble des voix dont dispose les Groupements Sportifs est de :
44 620

Le quorum exigible est de : **29 747**

Le nombre de voix effectivement présentes et représentées est de :
29 921 soit 67,06 %

Le quorum étant atteint, la Commission déclare que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue Régionale Grand Est de Basketball peut valablement se tenir et délibérer.

Fait à Illfurth, le 17 juin 2023.

Le Président,

Thierry PONS